



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/387
S/1996/767
20 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Points 33, 53, 56 et 151 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
CONSÉQUENCES DE L'OCCUPATION DU KOWEÏT
PAR L'IRAQ ET DE L'AGRESSION IRAQUIENNE
CONTRE LE KOWEÏT
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 17 septembre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse publié par le Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe à sa soixantième session, qui s'est tenue les 7 et 8 septembre 1996 à Riyad sous la présidence du Ministre d'État aux affaires étrangères du Sultanat d'Oman, S. E. M. Yousef Bin Alawi Bin Abdullah.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 53, 56 et 151 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Salim Bin Mohammed AL-KHUSSAIBY

ANNEXE

Communiqué de presse publié par le Conseil des ministres du
Conseil de coopération du Golfe lors de sa soixantième session,
tenue les 7 et 8 septembre 1996 à Riyad

[Original : arabe]

Le Conseil des ministres a tenu sa soixantième session, les 7 et 8 septembre 1996, au siège du Secrétariat général à Riyad, sous la présidence du Ministre d'État aux affaires étrangères du Sultanat d'Oman, S. E. M. Yousef Bin Alawi Bin Abdullah, et en présence de :

- S. E. M. Rached Bin Abdallah Al-Nouaïmy, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis;
- S. E. le Cheikh Mohammad Bin Moubarak Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn;
- S. A. R. le Prince Saoud al-Faïçal, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite;
- S. E. le Cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jabr Al-Thani, Ministre des affaires étrangères du Qatar;
- S. E. le Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït.

Le Conseil des ministres a passé en revue l'ensemble des questions politiques, économiques et de sécurité à son ordre du jour, ainsi que l'évolution de la situation dans le monde arabe et sur le plan international.

Le Conseil se félicite du fait que S. A. R. le Prince Sultan Bin Abdul-Aziz, Deuxième Vice-Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'aviation et Inspecteur général du Royaume d'Arabie saoudite, se soit rendu au Yémen, ainsi que des incidences positives que cette visite a eues sur les relations bilatérales entre les deux pays frères, ce qui leur permettra, sous l'égide du Gardien des deux Lieux saints de l'Islam, le Roi Fahd Bin Abdul-Aziz d'Arabie saoudite, et du Président du Yémen, S. E. M. Ali Abdallah Saleh, d'intensifier leur coopération pour le plus grand bien des deux peuples. Le Conseil voit en cette visite une confirmation de la solidité des relations existantes et de la volonté des gouvernements et des peuples des deux pays de développer ces relations sur des bases fermes et claires afin de renforcer et de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la péninsule arabe et dans la région du Golfe.

Application, par l'Iraq, des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'agression iraquienne contre le Koweït

Ayant passé en revue les graves événements qui ont eu lieu dans le nord de l'Iraq, le Conseil des ministres s'est déclaré très préoccupé par leur incidence

/...

sur la région et par la menace que cette situation fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil, qui condamne vigoureusement les incursions de certains pays voisins dans le nord de l'Iraq, invite ces pays à ne plus intervenir dans les affaires intérieures de l'Iraq et rappelle sa position ferme concernant la nécessité de préserver l'indépendance, la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Soulignant l'importance de la position ferme adoptée par les pays de la coalition internationale sur le plan politique, le Conseil exprime sa gratitude à tous ces pays pour l'ensemble des mesures qu'ils ont prises afin de faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'agression iraquienne contre le Koweït. Il se félicite une fois de plus de tous les efforts déployés par les pays de la coalition pour faire en sorte que l'Iraq applique pleinement et rigoureusement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les dispositions concernant la libération des prisonniers de guerre et des détenus koweïtiens et autres, la restitution des biens, le versement de dommages-intérêts, et la coopération totale avec la Commission spéciale chargée d'éliminer les armes de destruction massive.

Le Conseil a également fait le point des efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour accélérer la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, qui ont abouti à la signature, le 20 mai 1996, du mémorandum d'accord relatif aux fournitures médicales et aux produits de première nécessité destinés à alléger les souffrances du peuple iraquien.

Réaffirmant la nécessité pour l'Iraq de respecter les résolutions constitutives de la légalité internationale et d'éviter tout acte susceptible d'accroître les souffrances de son peuple, le Conseil invite les autorités iraquiennes à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies afin de créer rapidement les conditions nécessaires à l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité.

Relations avec la République islamique d'Iran et occupation des trois îles appartenant aux Émirats arabes unis

Le Conseil des ministres a fait le point des relations entre les États membres du Conseil de coopération et la République islamique d'Iran et a examiné l'affaire des îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa, qui appartiennent aux Émirats arabes unis mais sont occupées par l'Iran. Le Conseil prend note du fait que le Gouvernement iranien continue de prendre des mesures provocatrices et injustifiées visant à mieux assurer sa mainmise sur les trois îles et qu'il persiste dans sa politique du fait accompli, comme en témoigne la construction, le 31 août 1996, d'un dépôt et d'une usine de conditionnement du poisson sur l'île d'Abou Moussa. Le Conseil déplore une fois de plus le fait que la République islamique d'Iran n'ait donné suite à aucun des appels sérieux et sincères que lui ont adressés les Émirats arabes unis, le Conseil de coopération du Golfe, les États signataires de la Déclaration de Damas, le Conseil de la Ligue des États arabes et la Conférence au sommet des pays arabes en vue de trouver un règlement pacifique au conflit. Il dénonce les nombreuses mesures que les autorités iraniennes ont prises sur les trois îles appartenant

aux Émirats arabes unis et se déclare toujours préoccupé par les conséquences possibles de la persistance du Gouvernement iranien à appliquer la politique du fait accompli sur ces îles, ce qui constitue une atteinte à la souveraineté et aux droits des Émirats arabes unis sur ces îles, une menace pour la sécurité et la stabilité dans la région et une violation des principes du bon voisinage et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États de la région.

Réaffirmant la souveraineté des Émirats arabes unis sur les îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa et renouvelant son plein appui à toutes les mesures pacifiques que les Émirats ont prises pour rétablir leur souveraineté sur ces îles, le Conseil se déclare satisfait de ce que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ait décidé de maintenir l'affaire des trois îles sur la liste des questions dont il est saisi. Il invite de nouveau le Gouvernement iranien à mettre un terme à l'occupation des trois îles, à renoncer à la politique du fait accompli, à ne plus prendre de mesures unilatérales, à annuler toutes les mesures unilatérales qu'il a prises sur les îles, à détruire toutes les installations qu'il y a construites et à régler le conflit par des moyens pacifiques, conformément aux principes et règles du droit international, en acceptant, notamment, de porter l'affaire devant la Cour internationale de Justice.

À ce sujet, le Conseil des ministres exprime son inquiétude en raison des efforts que l'Iran ne cesse de déployer afin de constituer des arsenaux d'armes de destruction massive et de se procurer des équipements militaires classiques et autres, acquisitions que ses besoins légitimes en matière de défense ne sauraient justifier. En conséquence, le Conseil engage de nouveau la communauté internationale et les organismes internationaux compétents dans ce domaine à tout mettre en oeuvre pour faire de la région du Golfe, compte tenu de son importance stratégique, une zone exempte d'armes de destruction massive.

Le Conseil se déclare très satisfait du calme et de la stabilité dont jouit l'État frère de Bahreïn par suite des sages mesures qu'il a prises pour renforcer sa sécurité et sa stabilité. Bahreïn a reçu l'appui des États membres du Conseil, de la Ligue des États arabes et du dernier Sommet des pays arabes, qui s'est tenu au Caire, la sécurité de Bahreïn étant considérée comme faisant partie intégrante de la sécurité des États membres du Conseil de coopération.

Le Conseil rappelle que les pays de la région doivent appliquer les principes du bon voisinage et s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays, et qu'il est nécessaire de respecter la souveraineté, l'indépendance et la sécurité des différents pays en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe.

Processus de paix au Moyen-Orient

Le Conseil des ministres a examiné l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient et a passé en revue les rencontres qui ont eu lieu récemment entre les parties concernées en vue de relancer ce processus. Il reste néanmoins très inquiet en raison des choix politiques déclarés du Gouvernement israélien : renforcement de l'occupation des territoires arabes, annexion continue de Jérusalem-Est, refus d'autoriser la création d'un État palestinien, refus de se

retirer du Golan, et maintien et agrandissement des colonies juives situées dans les territoires arabes. Le Conseil se déclare profondément préoccupé par les conséquences possibles des politiques et des déclarations israéliennes, qu'il s'agisse de l'obstruction du processus de paix ou du retour à un climat de tension, avec tous les dangers qui peuvent en résulter.

Compte tenu des déclarations du Sommet des pays arabes, des positions fermes des États membres du Conseil en faveur d'une paix juste, globale et durable fondée sur les principes fixés à la Conférence de Madrid, de la nécessité de poursuivre le processus de paix et d'appliquer effectivement tous les accords conclus jusqu'ici, y compris ceux qui prévoient le retrait des forces israéliennes d'Hébron, la reprise des négociations sur le statut final avec l'Autorité nationale palestinienne et la poursuite des négociations concernant les autres volets du processus de paix, étant entendu que la paix est le meilleur choix stratégique possible, le Conseil exprime le vœu qu'Israël s'acquitte rigoureusement de toutes ses obligations, sans tergiversations et renonce au langage du défi et de l'hostilité. Il espère également que le processus de paix sera mené à son terme afin que toutes les parties recouvrent leurs droits légitimes et que tous les pays de la région bénéficient d'une sécurité équilibrée, ce qui permettrait à leurs peuples d'engager le processus de développement économique et social auquel ils aspirent.

Le Conseil souligne que l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient passe par le retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés, y compris de la Jérusalem arabe, par la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem, par le retrait total d'Israël du Golan arabe syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, et par un retrait total et inconditionnel du sud du Liban et de la Bekaa occidentale jusqu'aux frontières reconnues sur le plan international, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et au principe de la terre contre la paix. Le Conseil appelle donc à une reprise des négociations concernant tous ces volets.

Saluant la position unanime et ferme de la communauté internationale en faveur du processus de paix, qu'illustrent les déclarations de l'Union européenne à sa dernière réunion à Florence, du Sommet des sept pays les plus industrialisés réunis à Lyon, de la Conférence au sommet islamique à Casablanca et de la Conférence au sommet des pays non alignés à Carthagène, le Conseil invite les coparrains de la Conférence de la paix tenue à Madrid, à savoir les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, à continuer de tout mettre en oeuvre pour garantir la poursuite du processus de paix et la reprise des négociations en vue d'instaurer la paix tant souhaitée. Le Conseil engage de nouveau la communauté internationale à tenir ses engagements en fournissant une aide économique au peuple palestinien.

Le Conseil souligne qu'Israël doit adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumettre toutes ses installations nucléaires au régime d'inspection international de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il demande une fois de plus que le Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, devienne une zone exempte d'armes de destruction massive, l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient étant la seule vraie garantie pour tous les pays de la région.

Extrémisme, violence et terrorisme

Le Conseil des ministres a fait observer que l'extrémisme, la violence et le terrorisme étaient des phénomènes mondiaux qui ne se limitaient pas à une région ou à un peuple donnés et il a dénoncé toutes les formes de violence et de terrorisme, en particulier celles qui portent atteinte à la sécurité et à la stabilité de la région. Il invite la communauté internationale à coordonner ses efforts afin de mettre fin aux actes de violence et de terrorisme, de traduire en justice les auteurs de ces actes, d'éviter que des éléments extrémistes ou terroristes puissent trouver refuge sur le territoire de tel ou tel État pour obtenir des fonds ou des armes, et de faire en sorte que ces éléments n'utilisent pas les moyens d'information pour promouvoir la violence et le terrorisme.

Le Conseil condamne l'explosion criminelle et terroriste qui a eu lieu le 25 juin 1996 dans la ville saoudienne de Khobar et il soutient pleinement l'Arabie saoudite dans sa lutte contre le terrorisme. Il est confiant que les forces de l'ordre saoudiennes peuvent faire face aux actes terroristes et qu'elles réussiront à traîner leurs auteurs devant la justice, et il forme des vœux pour que le Gouvernement et le peuple saoudiens continuent de vivre dans la sécurité et la stabilité sous la direction du Gardien des deux Lieux saints de l'Islam.

Le Conseil exprime à nouveau son plein appui à l'État de Bahreïn, qui a pris des mesures pour renforcer sa sécurité et sa stabilité, car le destin et la sécurité des pays membres du Conseil est un tout indivisible, d'où la nécessité pour ces pays de préserver leur stabilité.

Le Conseil des ministres rappelle les résolutions que le Conseil suprême avait adoptées à sa seizième session, tenue à Mascate, et dans lesquelles le Conseil suprême avait insisté sur l'importance de la coopération entre les États membres du Conseil afin de faire face aux campagnes médiatiques dirigées contre l'un ou l'autre des États membres. Le Conseil suprême avait également indiqué qu'il était nécessaire d'observer les règles de conduite régissant les activités d'information à l'étranger, ainsi que la Charte de l'information appelant à l'adoption d'une position unie pour contrer les organes d'information et la presse hostiles aux États membres du Conseil.

Évolution du conflit entre la République du Yémen et l'Érythrée au sujet des îles de Hanich

Le Conseil des ministres a examiné l'évolution du conflit entre la République du Yémen et l'Érythrée au sujet des îles de Hanich et a exprimé sa gratitude aux autorités françaises pour leurs efforts de médiation. Se félicitant du fait que l'Érythrée se soit retirée de l'île de la petite Hanich, le Conseil rappelle sa position en faveur du respect de l'accord de principe que les deux parties ont conclu le 21 mai 1996 et qui prévoit le règlement pacifique du conflit par voie d'arbitrage international afin que la région puisse connaître la sécurité et la stabilité et que la navigation internationale dans la mer Rouge ne soit plus menacée.

Évolution de la situation dans la République de Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a fait le point de la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine et a réaffirmé qu'il était nécessaire d'appliquer effectivement et rigoureusement toutes les dispositions des Accords de Dayton afin de garantir la paix, la sécurité et la stabilité à toutes les parties concernées. Le Conseil engage la communauté internationale et tous les dirigeants, notamment les Serbes, à faire en sorte que tous ceux qui se sont rendus coupables de crimes contre l'humanité, du crime de génocide ou de violations graves du droit international humanitaire en ex-Yougoslavie soient traduits devant le Tribunal international chargé de juger les crimes de guerre à La Haye.

Questions économiques

Le Conseil des ministres a examiné les procès-verbaux de plusieurs réunions de commissions ministérielles tenues récemment et a confié l'étude d'un certain nombre de questions aux commissions ministérielles compétentes. Il a décidé d'organiser sa huitième réunion conjointe avec la Commission de coopération financière et économique à la fin du mois d'octobre 1996 afin d'étudier la question de l'unification des tarifs douaniers.

En ce qui concerne les négociations entre les États membres du Conseil et les États-Unis d'Amérique, le Conseil a examiné le rapport du Secrétariat général concernant la première réunion des équipes de travail économique des États membres du Conseil et des États-Unis d'Amérique, tenue du 26 au 28 juin 1996 à Washington. Le Conseil des ministres a décidé que ces équipes poursuivraient leurs discussions sur les investissements et les échanges commerciaux entre les deux parties.
